

Direction des ressources humaines
Division des personnels administratifs,
techniques et d'encadrement
Bureau des personnels ATSS
n° 0064/2022-2023/DPATE/NM/AM
Affaire suivie par :
Nadia MAKHLOUTI
Tél : 03 26 05 68 97
Mél : dpate.atss@ac-reims.fr

Reims, le 4 janvier 2023

Le recteur de l'académie de Reims

à

Destinataire in fine

1, rue Navier
51082 Reims Cedex

Objet : Gestion des personnels ITRF des catégories A et B – Liste d'aptitude 2023

Références :

- **BOEN n°47 du 15 décembre 2022**
- **NOR : MENH 223335 N**
- **Note de service du 01/12/2022**

Votre attention est attirée sur le lancement de la campagne annuelle de promotion par liste d'aptitude 2023 pour l'accès aux corps des IGR, IGE, ASI, TCH.

● **Conditions:** la promotion de corps par liste d'aptitude s'effectue, au choix, par voie d'inscription sur une liste établie annuellement dans le cadre d'une procédure transparente conformément aux Lignes Directrices de Gestion ministérielles.

Elle prend effet au 1^{er} septembre de chaque année. Sous réserve de remplir les conditions d'ancienneté (cf annexe C13I), sont promouvables les agents en position d'activité, de détachement ou mis à disposition d'un organisme ou autre administration.

● **Constitution du dossier:** le dossier de candidature à la liste d'aptitude doit comprendre :

- **la fiche individuelle de proposition de l'agent** (annexe C2), dactylographiée et visée par l'établissement,
- **le rapport d'aptitude professionnelle** dactylographié (annexe C3), établi par l'autorité hiérarchique en tenant compte du rapport d'activité de l'agent. Il sera signé par l'agent après en avoir pris connaissance.

J'attire votre attention sur l'importance de ce rapport circonstancié, ni trop long, ni trop court, qui doit permettre d'apprécier l'adéquation des compétences et qualités du candidat avec celles attendues dans le corps visé.

- **le rapport d'activité de l'agent** (annexe C4) est rédigé par l'agent qui le transmet dactylographié à son supérieur direct, accompagné d'un **curriculum vitae** qui détaille l'ensemble de son parcours professionnel.

Pièces jointes :

annexe C13I	Conditions d'accès LA
annexe C2	Proposition d'inscription LA
annexe C3	Rapport d'aptitude professionnelle
annexe C4	Rapport d'activité et parcours professionnel de l'agent
annexe C7	Liste récapitulative des propositions pour LA

- le dossier sera impérativement accompagné **d'un organigramme**, signé par le supérieur hiérarchique, qui permettra d'identifier clairement la place de l'agent dans le service. Le nom et qualité des supérieurs hiérarchiques devront figurer en toutes lettres.

En cas de candidatures multiples pour l'accès à un même corps dans un même service ou établissement, il conviendra d'établir un classement par ordre de mérite (annexe C7).

Compte tenu des délais de transmission au Ministère, je vous demande de bien vouloir me retourner pour le **jeudi 2 février 2023**, l'ensemble des documents et annexes précités.

Pour le recteur et par délégation,
le secrétaire général adjoint,
directeur des ressources humaines,



Cyrille Bourgery

LISTE DES DESTINATAIRES

Pour attribution à :

Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale des Ardennes, de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne
Monsieur le directeur de cabinet
Madame la secrétaire générale d'académie
Mesdames et Monsieur les secrétaires généraux adjoints
Monsieur le chef de la division des systèmes d'information
Monsieur le responsable du service de la prospective et de statistiques
Monsieur l'ingénieur régional de l'équipement, responsable du service du patrimoine
Monsieur le délégué académique aux formations professionnelles initiale et continue
Monsieur le directeur du CREPS
Monsieur le directeur du réseau Canopé de Reims
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement